

AVIS DE PROMULGATION

Règlements no 351-18 et 352-18

1. Le conseil de Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, les règlements suivants :
 - Règlement no 351-18 relatif au traitement des élus et abrogeant le Règlement no 323-15 et ses amendements
 - Règlement no 352-18 abrogeant le Règlement no 325-15 concernant la protection et l'indemnisation des membres bénévoles des comités de la Ville
2. Toute personne intéressée par lesdits règlements peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

Fait à Lac Sergent, le 18^e jour du mois de janvier 2018.

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière